

La loi sur l'énergie au cœur des réflexions

► **La nouvelle loi cantonale sur l'énergie** et son implication pour les communes s'est trouvée au centre des débats de la réunion de l'association des maires des Franches-Montagnes (AMFM) jeudi soir.

► **Franches Energie**, une nouvelle association qui vise à promouvoir les énergies renouvelables dans les Franches-Montagnes s'est présentée aux maires.

► **Espace jeunes aux Franches-Montagnes** a obtenu un soutien financier supplémentaire de 5000 fr. par an dès cette année.

L'Association des maires des Franches-Montagnes (AMFM) s'est réunie jeudi soir à Saignelégier, au P'tit Plus. La soirée a notamment été consacrée à la nouvelle loi cantonale sur l'énergie et ses exigences pour les communes.



Les maires des Franches-Montagnes ont planché jeudi soir sur les énergies renouvelables.

ARCHIVE

Différents intervenants ont explicité cette loi qui demande aux communes de répondre aux critères Minergie ou Minergie P pour leur bâtiment, de tenir des registres et de récolter des données en matière de consommation énergétique. Pour ce faire, les communes devront établir un plan d'action communal. Les modalités de cette loi seront fixées dans une ordonnance.

Thor Maeder, directeur du Parc naturel et régional du Doubs, a évoqué l'adhésion du

Parc du Doubs et des trois cantons qui le composent (Jura, Neuchâtel et Berne), au programme Peace Alps, un projet Interreg qui permet de mobiliser les ressources pour favoriser les échanges et partager les diagnostics nécessaires à l'établissement d'un plan d'action communal. Thor Maeder a aussi indiqué que le Parc du Doubs soutiendrait, en com-

plément du programme Peace Alps, la mutualisation des compétences entre les communes membres du parc pour les questions d'énergies renouvelables.

L'association Franches Énergie a aussi été présentée jeudi soir. Elle sera fondée fin septembre et vise à débloquent le débat des énergies renouvelables dans les Franches-Mon-

tagnes. Sa volonté est de développer et soutenir des projets dans le domaine de l'énergie renouvelable, comme la pose de panneaux photovoltaïques ou l'utilisation de bois-énergie, par exemple.

«Nous souhaitons développer des projets dans toutes les communes des Franches-Montagnes et impliquer la population dans cette démarche», a indiqué Yvan Godat, de Franches Énergie. Concrètement, l'association a en étude un premier projet de toit solaire collectif. Il recouvrirait une surface de 950 m² pour une production d'environ 150 000 kWh et un coût de 300 000 fr. «Le but est que la population investisse dans des parts de ce projet afin que son budget soit autonome et pas en charge de la commune», détaille Yvan Godat.

Au terme des présentations, les maires ont notamment interpellé les intervenants au sujet d'un éventuel soutien financier pour répondre aux exi-

gences de la nouvelle loi. Les questions restent pour l'instant sans réponses concrètes.

Coup de pouce pour Espace jeunes

Les maires des Franches-Montagnes ont aussi accepté d'augmenter leur contribution annuelle à Espace jeunes aux Franches-Montagnes, de 5000 fr., l'amenant ainsi à 35 000 fr. par an dès cette année. Laurence Surdez et Léna Choffat, les deux animatrices du lieu, ont précisé que sur les 30 000 fr. reçus par l'AMFM chaque année, 28 750 fr. sont consacrés aux infrastructures et la gestion du lieu, le reste soit 1250 fr. est utile pour les activités et projets mis en place pour les jeunes. Un budget trop serré selon elles. Les maires ont rejoint cette position. Ils ont rappelé «l'excellent travail des deux animatrices» et accepté à l'unanimité l'augmentation de leur contribution.

MARIE NICOLET